

### La présente charte permet d'établir les termes de la collaboration entre le volontaire et le laboratoire.

Le laboratoire s'engage à :

- Être à votre écoute et vous apporter tous les renseignements dont vous avez besoin.
- Vous donner des informations claires et précises sur le déroulement de nos études et vous remettre ces informations écrites par le biais de la lettre d'information et consentement de participation (LICP).
- Protéger l'accès aux informations confidentielles que vous nous confiez, en conformité avec le règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016)
- Mettre à votre disposition des produits dont la sécurité a été préalablement vérifiée et répondant aux exigences légales européennes.
- Annuler au plus tôt le RDV en cas de quota atteint sur une étude.

Le volontaire s'engage à :

- Respecter les dates et horaires des rendez-vous. Pour tout imprévu, prévenir au moins 48h à l'avance. Dans le cas contraire, une sortie d'étude ou de notre base de données de volontaires sera envisagée.
- Répondre aux SMS de confirmation de RDV.
- Respecter les consignes données par écrit et/ou par oral et poser des questions en cas d'incompréhension.
- Suivre les consignes des LICP et prévenir immédiatement le laboratoire en cas de réaction.
- Respecter le personnel du laboratoire.
- Respecter les locaux mis à votre disposition.
- Informer de tout changement administratif (nom, tel, mail).
- Maintenir son certificat médical à jour.
- Prévenir en cas d'empêchement temporaire ou définitif pour participer aux études.

**Le laboratoire se réserve le droit de ne plus faire appel au volontaire en cas de non-respect de la présente charte et/ou de modifier l'indemnisation prévue.**

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Le volontaire (nom prénom) :

**Signature du volontaire :**

*J'ai lu et compris mes engagements.*